



Procès-verbal de la séance du Conseil général **Du 6 septembre 2023 à 20h00**

Ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023
3. Nominations et démissions
4. Arrêté chargé de créer une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine
5. Arrêté mettant à jour le coefficient communal dans la réglementation communale
6. Arrêté concernant la modification de la part impôt au financement des coûts d'élimination des déchets
7. Arrêté relatif au règlement de fond d'entretien
8. Arrêté fixant les indemnités du Conseil communal
9. Modification du Règlement général de commune
10. Législature 2024-2028
11. Informations du Conseil communal
12. Informations de chacune des commissions
13. Divers

Appel

Séverine ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil général. Elle procède à l'appel. Aucun journaliste n'est présent pour cette séance.

Sont présents en tant que membres du Conseil général : Romane Haldimann, Blaise Fivaz, Curdin Jeanneret, Manesh Robert-Nicoud, Adrien Leonelli, Fabio Lebre, Jérôme Galli, Natacha Tissot, Sophie Farine-Brunner, Emily Faivre et Nicole Künzi

Absent et excusé : Raphaël Maradan

Sont présents en tant que membres du Conseil communal: Sébastien Verbeck, Philippe Raval, Jean-François Choffet et Emilie Känel.

Séverine Dick-Boucard, Mégane Verdon (PV)

Séverine passe directement la parole à Nicole.

Approbation du procès-verbal de la séance du 7 juin 2023

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité. Nicole remercie Mégane pour son travail et nous passons au point suivant.

Nominations et démissions

Nous n'avons reçu aucune demande ni démission.

Arrêté chargé de créer une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine

Tout d'abord, Nicole nous informe que les deux autres communes se réunissent également ce soir pour voter. Séverine nous tiendra au courant du résultat qui sera connu une fois que tous les Conseils généraux auront statué.

Le rapport relatif à l'arrêté a été envoyé avec la convocation. Nicole demande s'il y a des questions.

Sophie demande si le tournus de président de la commission tous les quatre mois est prévu pour qu'il y ait une équité entre les trois communes ? Et s'il s'agit bien d'une personne des différents Conseils généraux qui sera élu ?

Séverine indique qu'effectivement c'est une question d'équilibre et qu'il s'agira bien de personne des Conseils généraux. Le nouveau président devra à chaque fois être d'une autre commune.

Nicole procède à la lecture de l'arrêté et demande s'il y a des questions.

Emily indique que la votation de la population n'est pas mentionnée dans l'arrêté et aimerait des précisions à ce sujet-là. Est-ce que si tout se déroule bien, cela découlera sur la votation populaire ?

Séverine indique que oui.

Philippe précise que le processus peut être stoppé à tout moment si nous n'arrivons pas à nous mettre d'accord entre les trois communes concernant les différents points de la fusion.

Emilie ajoute que nous votons ce soir pour la création d'une commission intercommunale qui permettra d'étudier la faisabilité d'une fusion et non pas sur la fusion en elle-même.

Romane aimerait savoir ce qu'il se passera si seulement La Brévine accepte, est-ce qu'on peut continuer uniquement avec eux ?

Philippe indique que si c'est le cas une séance devra être agendée pour en discuter.

Il n'y a pas d'autres questions, nous passons au vote.

L'arrêté chargé de créer une commission intercommunale chargée de poursuivre l'étude d'une éventuelle fusion entre les communes de La Chaux-du-Milieu, du Cerneux-Péquignot et de La Brévine est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents (10).

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté mettant à jour le coefficient communal dans la réglementation communale

Le rapport relatif à l'arrêté a été envoyé avec la convocation. Nicole procède à la lecture de l'arrêté.

Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote.

L'arrêté mettant à jour le coefficient communal dans la réglementation communale est **ACCEPTÉ** à l'unanimité des membres présents (10).

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté concernant la modification de la part impôt au financement des coûts d'élimination des déchets

Le rapport relatif à l'arrêté a été envoyé avec la convocation. Nicole procède à la lecture de l'arrêté.

Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote.

L'arrêté concernant la modification de la part impôt au financement des coûts d'élimination des déchets est **ACCEPTÉ** à 9 voix pour et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté relatif au règlement de fond d'entretien

Le rapport relatif à l'arrêté a été envoyé avec la convocation. Nicole procède à la lecture de l'arrêté et demande s'il y a des questions.

Jérôme aimerait savoir qu'elles sont les limites qui sont mentionnées à l'article 3 ?

Jean-François indique que c'est surtout une question comptable qui ne nous apportera aucune liquidité supplémentaire.

Séverine explique qu'il s'agit d'une correction comptable de la valeur de l'immeuble à l'actif par le biais du fond. Le rendement de l'immeuble ne pourra en aucun cas être supérieur.

Philippe indique que plus le bâtiment a du rendement plus le prélèvement pourra être grand. Le chiffre se calcule en fonction de la valeur de l'immeuble.

Curdin demande quelle est notre marge de manœuvre et quel est le but de ce fond ?

Philippe indique que le fond nous permettra de provisionner.

Séverine explique qu'après certains travaux, comme l'isolation, la pose de panneaux solaires, etc., nous ne pouvons pas augmenter les loyers. Cependant, ces travaux augmentent quand même la valeur du bâtiment. Le fond nous permet de ne pas augmenter les loyers et de réajuster la valeur du bâtiment sans perdre d'argent comptablement parlant.

Romane demande si cela concerne aussi les travaux d'agrandissement ?

Séverine répond que le fond sert uniquement pour des travaux d'entretien. Par exemple, il sera utile pour les travaux qui seront faits à Chaux-Joux et pour le bâtiment à Rue du Temple 92.

Emilie précise, pour la question de Jérôme, qu'il ne s'agit pas de limite de valeur mais de limites de travaux faisables.

Jean-François explique que pour les travaux de pose de panneaux solaires, un prélèvement peut être fait sur le fond d'énergie.

Romane demande si, jusqu'à aujourd'hui, on puisait dans une réserve ?

Séverine répond qu'aucune correction comptable ne pouvait être faite jusqu'à aujourd'hui.

Adrien demande si des prélèvements peuvent être faits pour des anciens travaux qu'on a réalisés, par exemple, pour ceux qui ne sont pas encore amortis afin de baisser les loyers ?

Séverine indique que non.

Il n'y a pas d'autres questions. Nous passons au vote.

L'arrêté relatif au règlement de fonds d'entretien est **ACCEPTÉ** à 9 voix pour et 1 abstention.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Arrêté fixant les indemnités du Conseil communal

Le rapport relatif à l'arrêté a été envoyé avec la convocation.

Nicole procède à la lecture de l'arrêté.

Il n'y a pas de questions. Nous passons au vote.

L'arrêté fixant les indemnités du Conseil communal est ACCEPTÉ à 9 voix pour et 1 abstention.
La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Modification du règlement général de commune

Nicole demande s'il y a des questions sur le règlement général.

Blaise a une remarque. Un député du Grand Conseil ne peut pas être membre du Conseil communal.

De plus, il est mentionné à l'article 26 alinéa 4, que toute personne ayant pris part à une séance est soumise au secret. Blaise rajouterait qu'elle peut en être libérée uniquement par une autorité compétente.

Sébastien indique que nous nous sommes basés sur un modèle venant directement de l'Etat de Neuchâtel. Les articles y figurant ont déjà été validés par le SCOM.

Blaise retire ses commentaires. Cependant, Séverine posera quand même ces questions au Service des communes.

Nicole remercie la commission temporaire pour leur travail et procède à la lecture des dispositions finales du règlement.

Il n'y a pas d'autres questions. Nous passons au vote.

La modification du règlement général des commune est ACCEPTÉE à l'unanimité des membres présents (10).

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Législature 2024-2028

Nicole passe la parole à Philippe.

Philippe indique que les élections communales pour la prochaine législature approchent.

Au niveau du Conseil communal actuel, trois conseillers ne se représenteront pas. Philippe doit encore réfléchir. Sans autorités il sera difficile de mener à bien tous nos projets en cours.

Une assemblée communale sera organisée prochainement pour discuter de la législature en cours afin de faire le point sur tout ce qui a été accompli en bien ou en mal.

Le but de ce point de l'ordre du jour est de faire un tour de table des membres du Conseil général pour savoir qui continue, qui ne se représentera pas, qui sera prêt à prendre un rôle au sein du Conseil communal.

Nicole indique qu'un sondage a été fait. La question a été posée en cas de fusion ou non. Dans les deux cas, aucun membre du Conseil général ne souhaite aller au Conseil communal. En cas de fusion, une personne a répondu qu'il restera au Conseil général, cinq ne continuent pas et six sont en réflexion. Dans le cas où nous restons seul, trois personnes continuent, trois arrêtent et six sont en réflexion.

Philippe s'inquiète de ce résultat. Dans le cas où la fusion n'aboutirait pas, il serait important de se poser les bonnes questions. Durant la législature, nous avons cherché un cinquième conseiller communal mais sans succès. Pour la prochaine législature, il faudra en trouver quatre. Nous nous approcherons du Service des communes pour savoir comment se passe la suite si nous n'avons pas assez de monde.

Adrien indique qu'il faudra faire quelque chose pour informer de la charge de travail d'un conseiller communal. Les tout-ménage que nous avons fait ces dernières années mentionnaient une place vacante mais il n'y avait pas plus de détails.

Philippe indique qu'une séance publique sera organisée prochainement comme cela avait été le cas en 2020.

Philippe explique en quelques mots la charge de travail d'un conseiller communal ainsi que les répercussions sur la vie professionnelle et personnelle. Il précise également que nous avons la chance

d'avoir d'excellentes secrétaires à l'administration. Il faut qu'on se pose les bonnes questions pour assurer l'avenir de notre commune.

Nicole demande s'il y a des questions.

Sophie demande ce qu'il se passera si nous n'avons pas assez de monde ?

Philippe indique que nous nous renseignerons auprès du Service des communes. Certainement que des personnes extérieures, probablement de l'Etat de Neuchâtel, prendront les décisions. Nos finances ne nous permettent de toute façon pas de faire des miracles. Nous verrons peut-être nos grands projets, comme les 200 ans de la commune, ne pas voir le jour.

Emily demande quelles sont les échéances ?

Philippe indique que le dépôt des listes aura lieu le 25 février. La distribution du matériel de vote sera le 25 mars et les élections le 21 avril. Le début de la nouvelle législature aura lieu le 1^{er} juillet 2024.

Sophie demande si nous avons déjà fixé une date pour la séance publique ?

Philippe répond que nous attendons de voir ce qu'il se passera au niveau de la fusion. La séance aura probablement lieu après les vacances d'automne.

Sophie indique qu'il serait avantageux d'avoir des réponses claires à donner à la population dans le cas où on ne trouverait pas assez de monde. Le but étant de faire réagir les gens et les motiver à se mobiliser.

Philippe indique qu'un résumé de la législature sera présenté et qu'ils ont prévus de jouer franc jeu avec la population.

Jean-François indique que si la fusion se poursuit cela pourrait considérablement changer la donne.

Philippe précise également que même en cas de fusion il faudra aussi des personnes motivées pour représenter les intérêts de notre territoire.

Jérôme demande à Philippe, en précisant que les affinités entre les gens sont ce qu'elles sont, mais il souhaite jouer cartes sur table, s'il est prêt à se retirer dans le cas où des gens souhaitent venir au Conseil communal mais ne veulent pas travailler avec lui ?

Philippe indique que non. Il faut que 6 personnes soient en liste pour le Conseil communal pour permettre un vote. Au début de la législature, il a été élu tacitement.

La parole n'étant plus demandée, nous passons au point suivant.

Information du Conseil communal

Nicole passe la parole au Conseil communal.

Philippe

Commission trafic

Philippe nous indique que les résultats des comptages réalisés dernièrement ont été transmis au BPA. Philippe nous donne quelques chiffres et nous constatons que certains usagers ont fait quelques records de vitesse. A ce jour, nous attendons le retour du BPA.

Philippe

Police du feu

Philippe nous indique que 14 bâtiments seront visités cet automne. Deux propriétaires refusent notre visite. L'ECAP a été avisée.

Philippe nous informe que le prochain recrutement des pompiers aura lieu le 2 novembre prochain.

Philippe

Commission développement

Philippe indique qu'une séance a eu lieu dernièrement. Le sapin de Noël ne sera pas posé à l'endroit habituel. Le sapin qui se trouve à Temple 87 sera décoré. Romane donnera plus de précisions lors de l'information de la commission.

Philippe

Ancien tenancier du Vieux-Puits

Philippe fait un résumé de la situation et de ce qui a été entrepris contre l'ancien tenancier jusqu'à aujourd'hui. A ce jour, nous avons récupéré uniquement la somme de Fr. 600.00. A la suite des poursuites lancées, l'ancien tenancier a fait opposition aux deux commandements de payer. Une procédure de main levée d'opposition est activée. Cette dernière sera jugée au tribunal le 27 septembre prochain. Notre avocat nous représentera puisque notre présence n'est pas obligatoire.

Jean-François

Travaux Forge 112

Jean-François nous informe que la façade ouest sera refaite complètement en Eternit gris. La couleur des plaques actuelles n'existe plus. Les travaux débuteront mi-septembre.

Jean-François

Commission urbanisme

Jean-François nous informe que le dossier du PAL a été envoyé pour étude aux membres de la commission. Une séance sera agendée prochainement. Jean-François demande aux membres de la commission qui ont des questions de les lui envoyer avant la séance pour qu'il puisse y répondre clairement.

Jean-François

Commission énergie

Jean-François nous indique que le dossier énergie a également été envoyé pour étude aux membres de la commission. Le dossier comprend beaucoup de choses assez compliquées. Jean-François souhaite également avoir les éventuelles questions avant la séance.

Sébastien

Commission du Temple

Sébastien nous indique qu'une séance a eu lieu pour orienter les différentes choses à faire. Le toit du clocher doit être complètement refait. Nous avons reçu plusieurs devis qui seront prochainement analysés. Un dossier sera monté afin de pouvoir nous en servir de base pour effectuer une demande de financement. Un questionnaire sera envoyé à la population sur leur utilisation du temple. Cela servira au groupe de travail pour savoir quels sont les travaux à réaliser en urgence. Les formulaires seront envoyés courant septembre avec un délai de retour à fin octobre. La stratégie à adopter sera établie en décembre. Un avis sera fait à la population par un tout-ménage et sur le site Internet de la commune.

Nicole demande s'il y a des questions.

Manesh demande sur combien de jour ont été effectués les comptages ?

Philippe répond que cela a duré sept jours.

Emily demande si nous avons plus de détails sur les travaux entre la Soldanelle et la Clef-d'Or, est-ce que nous avons eu notre mot à dire ?

Philippe indique que nous avons reçu un courrier d'un habitant. Un courrier a ensuite été fait à l'Etat de Neuchâtel pour avoir des précisions sur les travaux mais nous n'avons toujours pas eu de réponse.

Séverine précise que nous avons été informés des travaux au moment où les panneaux ont été posés.

Curdin indique qu'ils vont élargir la route donc ils ont forcément dû prendre contact avec les propriétaires des terrains concernés qui ont probablement le droit à des indemnités.

Emilie indique que dans ce cas-là aucune demande n'a été faite car l'Etat est dans la limite de ce qu'il a le droit de faire sans l'accord des propriétaires.

Jérôme demande si nous avons reçu un retour de Viteos pour le chauffage à distance ?

Jean-François indique que pour le moment nous n'avons pas eu de réponse officielle.

Blaise demande quel tronçon de route est concerné par les travaux ? Etant député au Grand Conseil il peut poser des questions lors des séances.

Jean-François demande à Blaise s'il peut parler du tronçon La Chaux-du-Milieu – La Clef d'Or au Grand Conseil. C'est un coin fréquenté par beaucoup d'enfants et qui mérite d'avoir un trottoir. Si cela peut se faire rien empêche de prolonger la distance du trottoir par la suite.

Blaise se charge de faire une intervention au Grand Conseil.

Séverine indique qu'elle a prochainement un rendez-vous par Skype avec Monsieur Maret du Service des ponts et chaussées pour parler des sentiers pédestres et également pour discuter du subventionnement du PAL.

Manesh revient sur les chiffres des comptages et notamment sur les vitesses enregistrées qui sont inquiétantes. Il faudrait au moins mettre en place un passage pour piétons vers l'arrêt de bus du Quartier.

Philippe précise que c'est très compliqué de toucher au route appartenant à l'Etat. Le Conseil communal étudiera quand même le cas.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Informations de chacune des commissions

Commission Temple

Rien à signaler.

Commission parcelle 848

Romane nous informe qu'ils ont une séance le 19 septembre prochain qui réunira toutes les personnes prenant part au projet de Chante-Joux.

Commission trafic

Rien à signaler.

Commission paysage

Rien à signaler.

Commission école

Emily nous informe qu'il y a beaucoup de réflexions qui sont en cours. Sébastien se bat pour trouver des solutions pour la suite et notamment la pérennisation de notre école. Deux ateliers FSRM-Kids auront lieu cet automne.

Commission de naturalisation et d'agrégation

Rien à signaler.

Commission de l'énergie

Rien à signaler.

Commission règlements

Nicole nous indique que le règlement communal est finalisé. Cependant, nous avons encore plusieurs règlements à mettre au goût du jour. Il est décidé que ces derniers seront repris par les commissions concernées. Nicole demande qu'on vote la dissolution de cette commission. Elle est acceptée à l'unanimité. Sébastien remercie Séverine pour son travail.

Commission de la police du feu

Curdin nous informe que des visites auront lieu ce samedi.

Commission d'urbanisme

Rien à signaler

Commission développement

Romane indique que lors du dernier Conseil général, Adrien a émis l'idée de mettre à l'affichage public les commerçants du village sur une façade de l'ancien hangar des pompes. La commission s'est renseignée et le hangar peut contenir de la publicité pour autant qu'elle soit temporaire. La commission pense qu'il est préférable de mettre un panneau interactif vers un arrêt de bus. Ils ont également fait une brochure qui sera éditée par la maison Edimag. La parution est prévue début octobre.

Commission financière

Adrien nous informe que lors de leur dernière séance, ils ont vu les arrêtés qui ont été votés ce soir ainsi que la procédure de poursuites lancée contre l'ancien tenancier du Vieux-Puits.

Commission intercommunal du SEVAB.

Rien à signaler.

La parole n'étant plus demandée nous passons au point suivant.

Divers

Un peu plus tôt, Séverine nous a informé des résultats du vote de l'arrêté pour la commission intercommunale pour la fusion. La Brévine a accepté et Le Cerneux-Péquignot a refusé. Une rencontre avec La Brévine sera agendée pour voir la suite à donner.

Philippe précise qu'il est maintenant urgent de se mobiliser pour l'avenir de notre commune.

Philippe souhaite également revenir sur les dires de Jérôme disant que certaines personnes seraient intéressées à venir au Conseil communal uniquement s'il n'y était pas. Philippe estime que cette réaction n'amène rien de bon pour la suite, il pense faire son travail au plus près de sa conscience.

Nicole coupe court à la discussion entre Jérôme et Philippe. Elle indique qu'effectivement, durant 3 ans, tout a été mis en œuvre pour trouver un conseiller communal et un conseiller général supplémentaires mais en vain. Nous devons probablement changer de stratégie de recrutement. Le refus du Cerneux-Péquignot est une douche froide mais nous devons maintenant aller de l'avant.

Jean-François indique que durant toute la législature les conseillers communaux ont travaillé ensemble. Certaines fois, ils n'ont pas tous été du même avis sur certains points mais ont toujours pu avoir des conversations constructives et positives pour trouver des solutions. Ils n'ont jamais eu de problème entre eux.

Sophie revient sur la convocation concernant le terrain de Chante-Joux, elle aimerait des détails sur le rapport qu'ils doivent fournir ?

Jean-François indique qu'ils souhaitent des propositions des différentes commissions en quelques lignes. Pas besoin que chaque commission se retrouve avant pour discuter de tout ça. Nicole sera présente lors de cette séance concernant Chante-Joux.

La séance est levée à 21h50.

ADMINISTRATION COMMUNALE

La collaboratrice administrative
Mégane Verdon



AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La Présidente
Nicole Kunzi



La Secrétaire
Romane Haldimann

